

SIVOS ARS-GIMEUX

SEANCE DU 13 JUIN 2017

Le Comité du SIVOS est convoqué par Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente, le deux juin 2017 pour la tenue d'une séance ordinaire le treize juin 2017 à 17h30.

Ordre du jour :

- o COMPTES-RENDUS SEANCES DES 23/03 ET 26/04/2017 ;
- o QUELQUES DONNEES CHIFFREES POUR L'ALSH ;
- o ECOLE D'ARS : demande de participation voyage scolaire de fin d'année ;
- o PERSONNEL :
 - Fermeture de classe sur Ars : avenir des contrats à durée déterminée ; réflexion sur les plannings 2017/2018 ;
 - Divers ;
- o FOURNISSEURS EXTERIEURS : proposition de prix du boucher ;
- o MODIFICATION DU BUREAU ;
- o QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mil dix-sept, le treize juin à 18h30, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente.

Etaient présents : MM. Claude CHATEAU, Michèle LAGARDE, Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Philippe LAFFORT, Sylvie AUGUIN.
Procuration de M. Xavier JOURDAIN à Madame Michèle LAGARDE

Invités : Mme Hélène TOURNADRE, Maire d'Ars.

Absents excusés : M. Xavier JOURDAIN, Mme Chantal NADEAU Maire de Gimeux.

La présidente demande le rajout de trois points à l'ordre du jour : l'achat d'un container pour la cuisine, la charte « Lire et faire lire » et la vente de la 4L, ce qui est accepté par les membres du SIVOS.

1. COMPTES-RENDUS DES SEANCES DES 23/03 ET 26/04/2017

Les comptes rendus sont remis aux membres du SIVOS. Après lecture et en absence d'observations il est procédé à la signature de ces séances.

2. QUELQUES DONNEES CHIFFREES POUR L'ALSH

La présidente informe les membres du SIVOS des chiffres de participation des enfants d'Ars et Gimeux à l'ALSH de Merpins :

- 7 -6ans 68% temps de présence,
- 6 +6ans 36% temps de présence.

La présidente demande aux membres du SIVOS de se prononcer sur la reconduction de la convention avec l'ALSH de Merpins pour la prochaine année scolaire.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS acceptent de reconduire la convention pour l'année 2017/2018,

Ils autorisent la Présidente à signer la convention et tout document relatifs à cette collaboration.

Votants : 6, pour : 5+1 procuration, contre : 0

DELIBERATION 2017-04-JUIN-06
Reçue en Sous-préfecture le

3. ECOLE D'ARS

Suite à la demande de financement de la sortie scolaire de fin d'année au zoo de la Palmyre par le Directeur de l'école d'Ars, la Présidente confirme aux membres du SIVOS qu'elle a répondu négativement car le SIVOS finance les projets d'école en classes découvertes mais pas les sorties scolaires courtes de fin d'année. De plus les enseignants ont opté depuis pour une sortie à l'Abbaye de Fondouce.

La Présidente informe également qu'elle a reçu de M. DEREUMAUX, le devis pour les déplacements à la piscine qui s'élève à 459 € pour 6 transports.

4. VENTE DE LA 4L

Monsieur CHATEAU informe les membres du SIVOS que la 4L accidentée a été entreposée près du local technique d'Ars. Il a pris contact avec plusieurs acheteurs pour une vente en l'état. Il demande aux membres du SIVOS de bien vouloir fixer un prix de vente plancher.

Les membres du SIVOS décident de ne pas la vendre en dessous de 150 €.

5. ACHAT D'UN CONTAINER

La présidente informe les membres du SIVOS de la nécessité d'acheter un autre container pour le transport des repas à Gimeux.

Le devis de l'entreprise AB froid s'élève à 673.20 € TTC

Ce matériel non prévu au budget devra être payé à l'article 2188, à prendre sur les fonds prévus pour l'acquisition d'un four.

6. MODIFICATION DU BUREAU DU SIVOS

La Présidente informe les membres du SIVOS de son désir de démissionner de son poste pour raisons personnelles. Elle a transmis début juin sa demande au Sous-préfet et n'a pas eu de réponse à ce jour.

Dès réception il sera nécessaire d'organiser les élections du nouveau bureau.

7. QUESTIONS DIVERSES

Conseil d'école du 29/06/2017

Suite aux demandes des parents souhaitant des factures le retrait de l'utilisation des tickets, le SIVOS ne peut pas modifier l'organisation pour le moment.

Ce changement implique l'achat de deux badgeuses d'un coût très élevé. Les membres du SIVOS décident de reporter cette décision. Une commande de tickets moindre que prévue sera effectuée pour palier à la fin de l'année en cours.

Fête de l'école

Elle a lieu, au Domaine de la Grave, à Gimeux, le samedi 1^{er} juillet hors temps scolaire, à la demande des parents d'élèves. Le spectacle aura lieu à 11h suivi d'un repas organisé par l'APE suivi de jeux l'après-midi.

Pour la répétition le 30/06, la navette du matin est à annuler et à remplacer par une navette à 13h. Le deuxième tour nécessaire sera payé par l'APE. Voir pour l'organisation avec Melle GATTI et Monsieur DEREUMAUX.

8. CHARTE « Lire et faire lire »

La Présidente informe les membres du SIVOS que Mme QUINTARD, d'ARS, membre de cette association, a proposé une lecture gratuite aux enfants par petits groupes de 5 à 6 pendant une demi-heure environ.

Après renseignements elle peut le faire dans le temps périscolaires (garderie).

Le créneau horaire serait de 17h30 à 18h, une fois par mois, dans la salle de la bibliothèque à Gimeux. Un système d'inscription est à l'étude.

9. FOURNISSEURS EXTERIEURS

La présidente informe de la réception des tarifs du nouveau boucher d'Ars, Monsieur VALENTIN. Monsieur LEDOUX (SUBACA), boucher à Pérignac doit également transmettre ses tarifs. Il est décidé de partager les commandes entre ces deux fournisseurs, à peu près 30% à M. LEDOUX et 70% à M. VALENTIN à compter de la rentrée de Septembre.

Des contacts ont été pris par Mme LAGARDE avec des producteurs de fruits bio (poires, pommes et autres fruits non pelés).

Une demande écrite aux Ets FORNEL et CLEMENT devra être faite pour demander les tarifs.

A contacter également, le fournisseur de pommes à l'entrée de SAINTES qui travaille en agriculture raisonnée.

Karine se renseignera auprès des fournisseurs d'épicerie pour savoir ce qu'ils proposent en bio.

10. PERSONNEL

Réunion des agents du 04 avril 2017 :

Suite à la fermeture d'une classe sur Ars, la Présidente rencontrera les deux agents en contrats précaires après avoir préparé les plannings 2017/2018.

La fermeture de la classe d'Ars implique moins de ménages dans les classes. La salle la plus récente est aussi la plus grande. Ce serait bien si elle était occupée que ponctuellement (tableau interactif, NAP etc...).

En ce qui concerne les cantines, il n'y aura plus qu'un seul service à Ars (2 personnes) et un service et demi à Gimeux (3 personnes). Mme BAUDRY surveillerait la cour de Gimeux.

En ce qui concerne le poste de la classe de Grande section/CP, il n'est normalement pas obligatoire d'attribuer un ATSEM. Cependant les membres du SIVOS souhaitent conserver un demi-poste d'ATSEM pour la qualité d'enseignement donnée aux enfants.

La présidente présente les projets de plannings 2017/2018 qu'elle a élaborés avec M. CHATEAU.

En fonction de la prochaine réunion avec les agents, ces propositions peuvent évoluer.

- **Poste de TPS PS MS** avec M. BERGER : Mme GIRAUD 35h, peu de changement dans ce poste ;

- **Poste de GS/CP** avec Melle GATTI : agent non déterminé à ce jour, présence uniquement le matin de 8h20 à 11h30 ; Ferait également la garderie, les ménages, et l'accompagnement au bus, les NAP (ces dernières en heures complémentaires) et les mercredis après-midi à l'ALSH de Merpins ; Contrat à durée déterminée de 24h proposé en CAE subventionné sur 20h ;

- **Poste polyvalent 1** : Mme BAUDRY, pas de changement sauf la surveillance interclasse à Gimeux au lieu d'Ars puis nettoyage à Gimeux puis Ars. Le solde des

heures annualisées serviront aux ménages des vacances, aux heures dédiées à son rôle d'ACMO, des remplacements à l'ALSH de Merpins le cas échéant et des heures de secrétariat.

- **Poste de cuisine** : Mme LACOMBE, sans changement ;
- **Poste d'aide en cuisine** : Mme CHAPEAUCOURT, devra faire la surveillance de la cour après le service unique.
- **Poste polyvalent 2** : 21h en CAE, plus de surveillance de cour à Gimeux, nettoyage de la cantine à Ars, ménages (2h au lieu de 2h30 en raison de la fermeture d'une classe) et sanitaires à Ars, NAP à Gimeux.

Les contrats emplois avenir ne sont plus reconductibles après le 30/06/2017.

En ce qui concerne les dossiers de demande de médailles, renseignements seront pris auprès de la Sous-préfecture pour savoir quand ils doivent être transmis pour la prochaine promotion.

La formation de la DGFIP concernant le prélèvement à la source du 15/06/2017, n'est pas acceptée, pour Mme GAUTHIER, en raison de retard dans les dossiers à traiter et parce que le prélèvement à la source est reconduit par l'actuel Gouvernement.

Se renseigner sur l'incidence des congés maladies sur le contrat CAE.

Fin de séance : 19h30